



CAHIER DES CHARGES
NOMINATION SUR LA LISTE DES EXPERTS FEDERAUX
Version 2019

1 – Généralités

Le dispositif des Experts Fédéraux recense des Experts référents dans un domaine. Les Experts Fédéraux sont des acteurs impliqués et reconnus pour conduire des actions fédérales de formation, de diffusion de connaissances et de compétences dans leur domaine d'expertise. L'Expert n'est pas qu'un technicien, c'est aussi un formateur de formateurs reconnu par les actions de formation continue d'enseignants qu'il a déjà conduites.

Intégrer la liste des Experts Fédéraux, c'est être référencé par la FFE comme expert-formateur conseillé aux responsables des régions, des départements et des clubs. C'est s'engager concrètement à œuvrer pour améliorer le niveau de la formation équestre en France.

Afin de conserver au dispositif des Experts Fédéraux tout son intérêt et sa cohérence, les Experts figurant sur cette liste doivent être actifs et animer des formations dans ce dispositif. Un Expert qui n'intervient pas régulièrement dans le dispositif sera retiré de la liste (minimum une intervention tous les deux ans) :

- L'Expert s'il est sollicité, s'engage à accepter d'assurer 4 jours de formations dans le cadre de ce dispositif chaque année, selon les modalités et les barèmes de prise en charge de la FFE. Il peut s'il le souhaite poursuivre ses actions au delà des 4 journées pour lesquelles il s'engage dans le cadre du dispositif Expert.
- L'Expert s'engage à respecter les termes de la charte qu'il doit signer pour figurer sur cette liste et en particulier à ne pas demander de complément de rémunération au CRE lorsque la fédération prend en charge son action.

2 – Conditions pour la recevabilité d'une candidature et procédures pour candidater :

Pour toutes les activités entrant dans le champ de la réglementation de l'encadrement définie par le L 212-1 du code du sport seuls des enseignants titulaires d'un diplôme répondant à cette réglementation et leur permettant l'enseignement de l'équitation en autonomie contre rémunération peuvent être nommés Experts Fédéraux (BEES, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS ou autre titre ou diplôme équivalent).

Pour qu'une demande de nomination sur la liste des Experts fédéraux soit recevable, le candidat doit répondre aux conditions listées dans les tableaux ci-dessous. Ces conditions ne sont que conditions minimum pour l'étude du dossier de demande par la DTN, elles ne sont en aucun cas une garantie de nomination.

Pour candidater, il faut envoyer le dossier de demande de nomination accompagné des éléments principaux permettant de vérifier la recevabilité de la demande (diplômes, résultats ou compétences techniques, expérience d'intervention et de formation auprès d'enseignants professionnels...). Ce dossier est disponible en ligne sur le site de la FFE, espace Enseignant, rubrique formation continue, onglet Experts Fédéraux.

Ce dossier permettra de faire état de ses compétences et expériences significatives en particulier dans les formations à des enseignants et des actions CRE ou FFE.

Profil des experts

Cahier des charges des compétences et expériences nécessaires minimales demandées pour la recevabilité du dossier

◆ Thématiques autres activités ou autres domaines de compétence :

Thématiques	Expérience de formateur de formateur	Autres
PREPARATION MENTALE	Justifier d'une expérience attestée et reconnue en tant que formateur de formateurs et être impliqué dans une dynamique nationale ou régionale : avoir conçu, encadré et animé des actions de formation à destination d'enseignants sous couvert de la FFE ou du CRE.	Avoir une formation et une qualification reconnues dans ce domaine. Être membre de la SFPS et /ou être recommandé par un ou plusieurs des experts fédéraux de ce domaine. Tutorat sur un an
ETHOLOGIE SCIENTIFIQUE		Avoir une formation reconnue et un diplôme universitaire dans le domaine de l'éthologie du cheval ; avoir le parrainage d'un moins un des référents scientifiques avec lesquels la fédération travaille dans ce domaine
PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP Mental et /ou moteur Diplôme d'enseignant obligatoire	Justifier d'une expérience attestée et reconnue en tant que formateur de formateurs et être impliqué dans une dynamique nationale ou régionale : avoir construit, encadré et animé des actions de formation à destination d'enseignants sous couvert de la FFE ou du CRE et avoir contribué dans aux recherches et productions fédérales.	Avoir une formation, une qualification et une expérience reconnues dans ce domaine (handicap mental, handicap moteur et sensoriel). Cooptation par les experts fédéraux déjà nommés avec une année tutorée en formation et en certification avant la nomination
EQUI SOCIAL	Justifier d'une expérience attestée et reconnue en tant que formateur de formateurs et être impliqué dans une dynamique nationale ou régionale : avoir construit, encadré et animé des actions de formation à destination d'enseignants sous couvert de la FFE ou du CRE et avoir contribué aux recherches et productions fédérales.	Avoir une formation, une qualification et ou une expérience reconnues dans le domaine de l'insertion sociale avec le cheval médiateur. Cooptation par les experts fédéraux déjà nommés avec un tuilage en formation et en certification avant la nomination
PEDAGOGIE Diplôme d'enseignant obligatoire	Justifier d'une expérience attestée et reconnue en tant que formateur de formateurs et être impliqué dans une dynamique nationale ou régionale : avoir conçu, encadré et animé des actions de formation à destination d'enseignants sous couvert de la FFE ou du CRE et avoir contribué à des recherches, expérimentations et productions fédérales dans le domaine de la pédagogie (le domaine de la formation initiale d'enseignant est un expérience mais n'est pas suffisante)	Expérience et expertise reconnues dans le domaine de la pédagogie, de la formation, de la recherche de l'expérimentation et de la réflexion pédagogique
ANIMATION Diplôme d'enseignant obligatoire	Justifier d'une expérience attestée et reconnue en tant que formateur de formateurs et être impliqué dans une dynamique nationale ou régionale : avoir conçu, encadré et animé des actions de formation à destination d'enseignants sous couvert de la FFE ou du CRE.	Expérience reconnue dans le domaine de l'animation et dans le domaine de la formation à l'animation des activités équestres
BABY PONEY JEUNES PUBLICS / SCOLAIRES Diplôme d'enseignant obligatoire		Expérience et expertise reconnues dans le domaine de la jeune enfance de l'expérimentation et de la réflexion pédagogique dans les activités équestres avec ce public
SPECTACLES EQUESTRES DE CLUB Diplôme d'enseignant obligatoire		Expérience et expertise reconnues dans le domaine du spectacle équestre de club + Etre en mesure de coordonner et d'animer les formations préparatoires au BFESE en région
EQUITATION ETHOLOGIQUE Diplôme d'enseignant obligatoire		Expérience et expertise technique et pédagogique reconnues + Avoir une formation et une qualification reconnue dans ce domaine (BFEE 2 ou BFEE 3 minimum)
TROT TOP TOUR Diplôme d'enseignant obligatoire		Expérience et expertise reconnues
COURSES DE GALOPS Diplôme d'enseignant obligatoire		
TRAVAIL A PIED longe longues rênes Diplôme d'enseignant obligatoire		
MONTE EN AMAZONE Diplôme d'enseignant obligatoire		
TOURISME EQUESTRE Diplôme d'enseignant obligatoire		